# LA TRAITE DES ÊTRES HUMAINS POUR DÉBUTANTS

## Qu'est-ce que la traite des êtres humains ?

**La traite des êtres humains implique le recours à la force, à la fraude ou à la coercition en échange de travail, de services ou d'un acte sexuel commercial.** Inciter une personne de moins de 18 ans à se livrer à un acte sexuel à des fins commerciales, indépendamment du recours à la force, à la fraude ou à la coercition, constitue un cas de traite des êtres humains selon la législation américaine. Les trafiquants d'êtres humains utilisent diverses formes de force, de fraude et de coercition pour contrôler et exploiter leurs victimes. Ces formes comprennent l'endettement imposé, les offres d'emploi frauduleuses, les fausses promesses d'amour ou d'une vie meilleure, la coercition psychologique et la violence ou les menaces de violence.

Le crime de la traite des êtres humains repose sur l'exploitation d'une autre personne. Les gens croient souvent à tort que la « traite des êtres humains » implique que les victimes soient déplacées d'un endroit à un autre pour être considérées comme victimes. La traite des êtres humains ne nécessite pas de transport pour être considérée comme un crime. Il peut s'agir d'un crime commis contre une personne qui n'a jamais quitté sa ville natale.

## Qui en sont les victimes ?

Les victimes de la traite d'êtres humains peuvent être de n'importe quel âge, race, identité sexuelle, sexe, ethnicité, nationalité, statut d'immigration ou classe socio-économique. Dans de nombreux cas, les victimes ne se présentent pas pour demander de l'aide car elles sont vulnérables, des barrières linguistiques potentielles peuvent exister, elles ont peur des forces de l'ordre ou elles ne se reconnaissent pas en tant que victimes.

Les trafiquants d'êtres humains exploitent de nombreuses vulnérabilités pour victimiser les gens. Les vulnérabilités des enfants peuvent inclure un manque de sécurité à la maison face à la violence, aux abus et à la négligence ; étant sans abri ou fugueurs ; ainsi que le manque de soins appropriés au sein du système d'aide sociale à l'enfant. D'autres vulnérabilités pour les adultes et les enfants peuvent comprendre le manque de confiance dans les institutions gouvernementales, les difficultés économiques, l'isolement de la famille et/ou de la communauté, et le déplacement à la suite de catastrophes naturelles.

Les victimes se trouvent dans des industries légales ou illégales, y compris principalement :

- **Trafic sexuel :** services d'escortes, services de massage illicites, sollicitation sexuelle dans la rue, maisons closes résidentielles, bars et clubs de strip-tease, production de pornographie, servitude sexuelle personnelle et diffusion en direct de l'exploitation sexuelle.
- **Travail forcé :** le travail domestique (comme femmes de ménage),les équipes de vente itinérantes, les restaurants, le colportage et la mendicité, l'agriculture (le travail de champ / de ferme), les soins esthétiques, la construction[le bâtiment], les hôtels, l'aménagement paysager, le divertissement, les services de nettoyage commerciaux, industrie, la pêche, les mines, les carnavals, la foresterie, les soins de santé, les installations récréatives, et même les activités criminelles (comme le trafic de drogues illicites).

Les forces de l'ordre du DHS identifient à elles seules des centaines de filles, garçons, femmes et hommes victimes de la traite d'êtres humains aux États-Unis chaque année. La Permanence Téléphonique Nationale de la Traite d'Êtres Humains reçoit également chaque année des milliers d'appels de personnes dans l'ensemble/des quatre coins des États-Unis.

## Comment peut-on identifier la traite des êtres humains ?

La traite des êtres humains est souvent « au nez et à la barbe de tous ». Reconnaître les signes est la première étape pour identifier les victimes. Aucun indicateur ne constitue à lui seul une preuve que la traite des êtres humains se produit. Les indicateurs énumérés ci-dessous sont quelques exemples qui peuvent vous alerter sur une situation potentielle de la traite des êtres humains :

### LES CONDITIONS DE TRAVAIL

**Est-ce que la victime potentielle :**

- Subit des violences verbales ou physiques (en particulier de la part d'un superviseur), est empêchée de prendre des pauses adéquates, est obligée de travailler dans des conditions non-sécuritaires ou est contrainte de respecter des quotas journaliers ?
- Travaille-t-elle selon un horaire excessivement long et/ou inhabituel ?
- Accepte-t-elle un emploi spécifique mais se trouve contrainte ou forcée de faire un différent travail ?
- Semble vivre sur le lieu de travail ?
- Reçoit-elle des chèques de paie avec des soldes négatifs ou des montants déraisonnablement bas pour la période de travail ?

BLUE CAMPAIGN
One Voice. One Mission. End Human Trafficking.®

One CHILD AT A TIME

**L'employeur(se) ou quelqu'un d'autre :**

- A-t-il/elle créé une dette pour la victime potentielle ou ajoute-t-il/elle à un solde de dette sans fin ?
- Fait rarement le traitement de paie, ne verse pas les frais obligatoires d'indemnisation des travailleurs, ou force la victime potentielle à transférer des fonds sur un compte d'un(e) employeur(se) ?
- Escorte la victime potentielle jusqu'à la banque et/ou utilise ses comptes bancaires ?
- Menace la victime potentielle d'expulsion, d'arrestation ou de prison ?
- Est en possession des pièces d'identité, des documents de voyage, de l'argent ou du téléphone portable de la victime potentielle ?
- Force, escroque ou contraint la victime potentielle à se livrer à un acte sexuel à des fins commerciales ?

## LE COMPORTEMENT OU L'ÉTAT PHYSIQUE

**Est-ce que la victime potentielle :**

- Agit de manière craintive, anxieuse, déprimée, soumise, tendue ou nerveuse, en particulier autour de son travail ou de quelqu'un qu'elle connaît ?
- Se remet à une autre personne pour parler en son nom et évite le contact visuel ?
- Montre des signes d'abus physique et/ou sexuel, de contrainte physique, de confinement ou de torture ?
- Montre des signes de préjudice ou de privation de nourriture, d'eau, de sommeil, de soins médicaux, d'autres éléments essentiels à la vie ou de biens personnels ?

## LE COMPORTEMENT SOCIAL DU TRAFIQUANT

**Est-ce que quelqu'un d'autre :**

- Restreint les contacts de la victime potentielle avec ses amis ou sa famille ?
- Limite l'utilisation des médias sociaux par la victime potentielle et/ou traque ou surveille ses comptes ?
- Empêche la victime potentielle de socialiser ou d'assister à des services religieux ?
- Empêche les enfants de fréquenter l'école et les oblige à travailler ?
- Retenir un grand groupe dans un endroit dans de mauvaises conditions et dans un espace restreint ?
- Surveille ou accompagne constamment la victime potentielle ?
- Menace la victime potentielle ou sa famille de lui faire du mal si elle laisse ou quitte son travail ?
- Met en ligne des contenus préjudiciables sur la victime potentielle pour l'obliger à se livrer à un acte sexuel à des fins commerciales ?

## LES MINEURS:

- Y-a-t-il une personne de moins de 18 ans se livrant à des actes sexuels à des fins commerciales ?
    - Inciter une personne de moins de 18 ans à se livrer à un acte sexuel à des fins commerciales, indépendamment du recours à la force, à la fraude ou à la coercition, constitue un cas de traite des êtres humains selon la loi américaine.

# Que dois-je faire ensuite ?



**Si votre réponse est OUI à au moins une des questions ci-dessus :**

- Signalez tout soupçon de traite d'êtres humains à la ligne de dénonciation sur les enquêtes de la sécurité intérieure au 1-866-347-2423 ou à www.ice.gov/tips.
- Obtenez de l'aide sur la Permanence Téléphonique Nationale contre la Traite des Êtres Humains en appelant le 1-888-373-7888 ou en envoyant un SMS avec le mot HELP [Aide] ou INFO au 233733 (BEFREE)[Soyez libre].
- Si vous disposez renseignements sur des marchandises produites avec du travail forcé et destinées à être importées aux États-Unis, communiquez-les au CBP à l'adresse https://eallegations.cbp.gov/s/report-trade-violations et au HSI investigations@ccht.dhs.gov.

**N'oubliez pas :**

- Les victimes de la traite des êtres humains ont subi des traumatismes et des préjudices importants. Les victimes peuvent être incapables ou empêchées d'obtenir de l'aide en raison de leurs vulnérabilités existantes. Il est important de traiter les victimes avec soin et respect et d'obtenir un soutien professionnel immédiat pour garantir une réponse centrée /axée sur la victime et informée sur le traumatisme.
- Consultez le site DHS.gov/BlueCampaign pour obtenir des ressources supplémentaires pour lutter contre la traite des êtres humains.
- Lisez la Strategy to Combat Human Trafficking, the Importation of Goods Produced with Forced Labor, and Child Sexual Exploitation DHS.

BLUE CAMPAIGN
One Voice. One Mission. End Human Trafficking.®

One CHILD AT A TIME